

Séance extraordinaire du 11 avril 2016

Procès-verbal



01 (2016-04-194) - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 11 avril 2016, à midi trente minutes (12h30), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #4 - Micheline Beaudet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #5 - Pierre Audesse

Siège #6 - Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Sylvie Fortin Graham.

Est également présente Josée Martineau, directrice générale adjointe

Les conseillers présents ont tenu séance extraordinaire dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Mention de félicitations – 35 ans du Tournoi Atomes des Chevaliers de Colomb;
4. Demande d'autorisation pour utiliser un des deux panneaux sur le bord de la route pour campagnes publicitaires Festival Country de Lotbinière;
5. Autorisation au Chevalier de Colomb pour faire une levée de fond 1er mai pour le relais pour la vie avec les pompiers à la lumière;
6. Adoption du projet de règlement 400-02-16 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux et publication dans le Peuple de Lotbinière;
7. Servitudes Développement Jovina;
8. Paiement des honoraires professionnels supplémentaires à Bilodeau Baril;
9. Période de questions des contribuables;
10. Levée de l'assemblée.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 7 avril 2016 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

02 (2016-04-195) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03 (2016-04-196) - MENTION DE FÉLICITATIONS - 35 ANS DU TOURNOI ATOMES DES CHEVALIERS DE COLOMB

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu à l'unanimité de féliciter les Chevaliers de Colomb pour les 35 d'existence et de succès du Tournoi provincial Atome de Saint-Agapit, grâce à l'organisation experte et à l'impressionnante implication des bénévoles du Tournoi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 (2016-04-197) - DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION PANNEAUX SUR LE BORD DE LA ROUTE POUR CAMPAGNES PUBLICITAIRES FESTIVAL COUNTRY DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser les organisateurs du Festival Country de Lotbinière à utiliser l'un des deux panneaux 8'X16' sur le bord de la route de la mi-avril jusqu'au 3 juillet, afin d'installer les affiches publicitaires du Festival Country de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 (2016-04-198) - AUTORISATION AU CHEVALIER DE COLOMB POUR FAIRE UNE LEVÉE DE FOND À LA LUMIÈRE

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb désirent faire une levée de fond en lien avec le bercethon aux lumières, à l'intersection de l'avenue Bergeron et de la rue Principale pour le relais pour la vie avec l'aide des pompiers volontaires;

ATTENDU QUE le ministère des Transport du Québec exige une résolution demandant l'accord de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser les Chevaliers de Colomb à tenir une levée de fond pour le relais pour la vie avec l'aide des pompiers volontaires du service des incendies de Saint-Agapit aux lumières, à l'intersection de l'avenue Bergeron et de la rue Principale, le 1er mai 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 (2016-04-199) - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 400-02-16 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX

La directrice générale adjointe dépose le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu que le projet de règlement 400-02-16 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalité (RLRQ, c. E-2.2) et d'autoriser la directrice générale adjointe à faire une publication d'un avis public dans le journal Le Peuple de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 (2016-04-200) - SERVITUDE DÉVELOPPEMENT JOVINA

ATTENDU QUE les rues et avenues du secteur résidentiel connu sous le nom de développement Jovina n'ont pas encore été cédées à la municipalité de Saint-Agapit par le promoteur Novac Développement inc;

ATTENDU QUE le processus de cession des rues et avenues est temporairement en suspend en raison d'une facture de 2 282.56\$ due par Novac Développement inc à la firme Bergeron Larochelle Société de Notaires (SENCRL);

ATTENDU QU'avant de finaliser la cession des rues et avenues il faut prendre entente avec Novac Développement inc quant à la création des servitudes restantes du développement Jovina;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture de 2 282.56\$ due par Novac Développement inc. à la firme Bergeron Larochelle Société de Notaires (SENCRL), mais seulement après qu'une entente ait été conclue avec Novac Développement inc. pour les servitudes restantes du développement Jovina. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.07000.004 au surplus accumulé réservé domiciliaire 59.13100.008.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 (2016-04-201) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À BILODEAU BARIL

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement des honoraires professionnels supplémentaires (architecture), pour

demandes de services hors contrat durant les travaux d'aménagement intérieur au Complexe des Seigneuries au coût de 10 839.45 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.08003.722 - travaux bâtiment CDS, 59.13100.018 surplus accumulé CDS - affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

10 (2016-04-202) - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Fermeture à 12h50

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Josée Martineau, directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Josée Martineau, directrice générale adjointe

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse